

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Ville de Villers-Les-Nancy
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
<b>Référence :</b>	04102024
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 04 octobre 2024 à 17:50:01
<b>Date de clôture :</b>	Le jeudi 07 novembre 2024 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de désimperméabilisation des cours des écoles élémentaire et maternelle CAMUS
<b>Descriptif :</b>	<p>L'enveloppe budgétaire globale prévisionnelle : 902 875,00 € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Espace « Terrain multisports » : 286 875,00€ / construction d'un préau : 150 000,00€ H.T. soit 436 875,00€ H.T.</li><li>- Cour école élémentaire : 235 000,00€ H.T.</li><li>- Cour école maternelle : 231 000,00€ H.T.</li></ul> <p>Marché unique traité à tranches optionnelles conformément aux articles R2113-4 et suivants du code de la commande publique, selon le découpage suivant :</p> <p>Tranche ferme (2025) : Missions DIAG-ESQ/ AVP pour le terrain multisports + préau, cour élémentaire et cour maternelle. Missions PRO/ACT/EXE/DET/AOR/OPC pour le terrain multisport + préau Mission complémentaire : dossier de subventions</p> <p>Tranche optionnelle n°1 (2026): Missions PRO/ACT/EXE/DET/AOR/OPC pour la cour élémentaire.</p> <p>Tranche optionnelle n°2 (2027): Missions PRO/ACT/EXE/DET/AOR/OPC pour la cour maternelle.</p>

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
----------------------

## Questions / Réponses

[ 17/10/2024 à 10:19:07 ] Bonjour,

Il est précisé dans le RC que la commune souhaite recruter un.e paysagiste-concepteur.ice, à qui il conviendrait de confier la mission de coordination des membres du groupement, donc la fonction de mandataire et que la commune souhaite que l'architecte soit mandataire du groupement pour les seuls marchés de catégorie « Bâtiment ».

Pourriez-vous m'indiquer, dans le cadre d'un groupement qui se présenterait avec un seul dossier, qui du paysagiste ou de l'architecte serait le mandataire sur l'intégralité de la mission ? Merci de votre réponse. Bien cordialement,

---

[ 17/10/2024 14:56:36 ] Bonjour,

*Dans la mesure où le cabinet d'architecture n'interviendra que dans le cadre de la tranche ferme, et que le paysagiste interviendra dans le cadre de toutes les tranches, le mandataire devra être le paysagiste.*

*Sincères salutations.*

*Le service marchés publics*